

**ASSOCIATION MÉDICO-PÉDAGOGIQUE DE L'EURE**

# **CENTRE EDUCATIF**

**209, rue de VERDUN**

**27200 VERNON**



**B.P. 330 VERNON CEDEX**  
**Tél : 32.21.02.03**

1980

Créé sous l'égide de l'Association Médico-pédagogique de l'Eure, le Centre éducatif de Vernon a ouvert ses portes le 1er octobre 1971.

### **BUTS :**

Il a pour but d'aider dans leur évolution personnelle et sociale des jeunes en difficulté (30 adolescents environ, filles et garçons, de 15 à 18 ans).

Il leur offre un lieu de vie et une aide éducative et psychologique appropriée.

### **SITUATION :**

En Normandie, dans une petite ville de 25.000 H. : VERNON (Eure) à 82 kms de Paris, 56 kms de Rouen, 32 kms d'Evreux.

La maison est située près du centre ville, à 5 minutes de la gare.

#### **Accès de Paris**

par le train : 3/4 d'heure de Paris-St-Lazare (9 trains par jour dans cette direction).

par l'autoroute de l'Ouest : A13 - 1 heure environ de la porte de St Cloud. Sortir à Bonnières ou Vernon (1e ou 3e sortie après le péage de Mantes).

#### **Accès de Rouen**

Par le train (ligne de Paris) ou par l'autoroute de Normandie.

#### **Accès d'Evreux**

5 cars Evreux-Vernon par jour dans les deux sens.

### **L'AIDE EDUCATIVE ET PSYCHOLOGIQUE :**

Elle est apportée par une équipe médico-éducative se composant d'éducateurs, de psychologues, d'un médecin psychiatre. Le personnel de service et administratif est directement associé à la gestion du quotidien des jeunes et dans l'action éducative.

Les jeunes peuvent vivre :

- au Foyer,
- dans des chambres en ville,
- dans des familles de parrainage,
- ou dans une Unité Résidentielle.

**Le Foyer** : il est le pivot de l'organisation.

C'est une grande maison avec un jardin, qui regroupe des chambres et des locaux communautaires. Une quinzaine de garçons y vivent.

**L'Unité Résidentielle** : est située dans une petite ville proche de Vernon. Elle accueille seulement 5 adolescents. Ils y vivent de façon familiale avec un couple d'éducateurs.

## **INSERTION PROFESSIONNELLE :**

L'insertion sociale est privilégiée :

Quand l'évolution personnelle le permet, un garçon peut être placé :

- en apprentissage chez un employeur,
- dans des entreprises de la ville ou de la région, comme ouvrier ou employé,
- en stage de préformation ou en formation professionnelle accélérée.

Il n'y a pas de formation professionnelle spécifique assurée dans la maison.

## **ADMISSION :**

Garçons de 15 à 18 ans, de toute origine géographique, présentant des troubles du caractère, du comportement ou de la personnalité, ou des difficultés familiales majeures.

**NE SONT PAS ADMIS** les jeunes d'un niveau intellectuel insuffisant, les psychotiques, les handicapés physiques ou malades organiques graves.

**Prise en charge D.A.S.S.** (ordonnance de placement de Juges des Enfants ou prévention ou Aide Sociale à l'Enfance).

### **Dossier d'admission :**

Au minimum : renseignements **sociaux** (famille, antécédents, placements...) **psychologiques** (nature des troubles, rééducations entreprises ou traitements ant.) et **médicaux**.

Un compte-tenu d'examen médico-psychologique avec bilan de personnalité récent est souhaité.

**L'acceptation de la candidature** est soumise à l'approbation de l'équipe médico-éducative.

Le délai d'attente est variable selon l'époque de l'année (de quelques jours à quelques mois). Une priorité est accordée aux dossiers du département de l'Eure.

En cas d'acceptation, le garçon vient passer **quelques jours dans la maison** pour que nous fassions connaissance et confirmions réciproquement l'acceptation.

Des documents complémentaires sur la maison peuvent être envoyés à la demande.

## **QUAND JE SUIS NÉ...**

**Quand je suis né, on m'a puni  
D'un crime que je n'ai pas commis.  
Et depuis, depuis...**

**Mais qu'est-ce que je fous ici ?  
Dites-le moi, dites-le moi,  
Vous qui êtes mes amis.  
Dites-le moi, dites-le moi,  
Vous qui êtes mes ennemis.**

**Quand je suis né, on m'a puni  
D'un crime que je n'avais pas commis.  
Mais depuis, depuis...**

**J.G.M. Centre Educatif**